

ADDITIF FICHE DE POSTE

Psychologue MDMPH page 2

PSYCHOLOGUE MIS À LA DISPOSITION DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE MÉTROPOLITAINE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDMPH)

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Convention du 1er février 2006 relative à la mise à disposition de personnels par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône auprès du groupement d'intérêt public, Maison Départementale Métropolitaine des Personnes Handicapées.

CADRE DE TRAVAIL

Lieu de travail :

Maison départementale métropolitaine des personnes handicapées
8 rue Jonas Salk 69007 Lyon

TEMPS DE TRAVAIL

1607 heures annuelles

La fonction nécessite un exercice à temps plein.

ORGANISATION DE LA FONCTION

Missions :

- Evaluer les dossiers de compensation du handicap enfants, dans le cadre des équipes pluridisciplinaires d'évaluation,
- Se mettre en lien avec différents professionnels accompagnant l'enfant afin de recueillir des informations,
- Participer à des réunions de travail : réunions en interne, réunions avec les partenaires,
- Rencontrer et/ou contacter les familles, le cas échéant.

➤ **Activités complémentaires**

- Participer à des événements institutionnels et/ou de communication
- Diffuser ou contribuer à la diffusion d'informations ou de documents de présentation

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les psychologues d'éducation nationale qui demanderont ces postes au mouvement devront impérativement adresser leur lettre de motivation (en mentionnant obligatoirement leur coordonnée téléphonique), curriculum vitae et dernier rapport d'inspection, par voie électronique à ce.0692726n@ac-lyon.fr ou par courrier pour le 10 juin 2017, délai de rigueur, à :

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône
Secrétariat ASH1
21 rue Jaboulay
69309 LYON cedex 07.

La date de la commission de recrutement sera communiquée ultérieurement. Les candidats seront contactés par courrier électronique ou téléphone afin de leur communiquer leur jour et horaire de passage.